

Bulletin Officiel du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

N°39 du 25 octobre 2001

www.education.gouv.fr/bo/2001/39/ensel.htm

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

ÉCOLE PRIMAIRE

Programme d'action "Lire et faire lire"

NOR : MENE0102232X

RLR : 514-5

NOTE DU 18-10-2001

MEN

DESCO A1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

"Lire et faire lire" est un programme national de développement de la lecture à l'école primaire qui met en relation, sous la responsabilité des enseignants et dans le cadre des projets d'école, de petits groupes d'élèves et des retraités bénévoles qui souhaitent donner un peu de temps à de jeunes enfants pour les aider à découvrir la littérature de jeunesse et pour assurer un soutien à ceux qui éprouvent des difficultés en matière de lecture.

"Lire et faire lire" répond à deux objectifs complémentaires :

- un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser l'échange et le dialogue entre des enfants et des retraités ;
- un objectif éducatif et culturel, complémentaire à ceux que visent les enseignants.

Ce programme fonctionne sur la base du volontariat de tous les intervenants, retraités et enseignants, et des élèves. Il s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue et bénéficie de la souplesse nécessaire pour s'articuler au projet développé naturellement par les enseignants dans leur classe.

Depuis son lancement en 1999, "Lire et faire lire" a concerné plusieurs centaines d'écoles et environ 3 000 retraités. Mise en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales, l'opération poursuit son développement sur l'ensemble du territoire.

Nous encourageons les écoles à s'engager dans ce dispositif qui s'entoure localement de toutes les garanties nécessaires et s'organise dans un rapport étroit avec les collectivités locales et les associations complémentaires au milieu scolaire.

Les renseignements peuvent être pris auprès de la représentation départementale des deux réseaux associatifs nationaux précités et auprès des inspections académiques, invitées à soutenir ce programme.

Des informations sont également disponibles sur le site <http://www.lireetfairelire.org>

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Adresse pour consulter la circulaire : <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/39/default.htm>

